

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 1 (1973)

DOI: 10.11588/fr.1973.0.46173

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

bieten. Seine Arbeit ist im übrigen gut geschrieben und enthält neben den anfechtbaren Formulierungen auch vieles Treffende. Für die Spannung, mit der man liest, sorgt einerseits Agobard selbst, zum anderen die innere Anteilnahme, mit der sein Biograph bei der Sache ist. Aber nötig bleiben:

- a) ein intensives Studium von Agobards theologischen und literarischen Quellen, wobei die Lyoneser Florilegien und die Werke des Florus von besonderer Bedeutung wären;
- b) eine knappe Analyse der rhetorischen und dialektischen Kunstmittel;
- c) häufigere Vergleiche mit Agobards Zeitgenossen, besonders Jonas von Orléans, dessen Leben und Werk zugleich Parallelen und interessante Kontrapunkte bieten.
- d) stärkere Berücksichtigung der Überlieferungslage, denn für mehrere der Hauptkonflikte bleibt Agobards Darstellung fast die einzige.

Dietrich LOHRMANN, Paris

Michel FIXOT: Les fortifications de terre et les origines féodales dans le Cinglais. Caen, Centre de recherches archéologiques médiévales 1968, 126 p., 4°, 27 cartes et fig.

Le Cinglais est une petite région naturelle de Basse-Normandie, située au sud de Caen et au nord-ouest de Falaise, approximativement délimitée par l'Orne et par un de ses affluents de droite, la Laize. Elle a constitué une centaine carolingienne et un doyenné du diocèse de Bayeux. Le nombre relativement élevé des forteresses en terre qu'on y a trouvées a incité M. Fixot à en chercher la genèse et les raisons d'exister, ce qui le contraignit d'étudier en même temps l'origine et les premiers développements des seigneuries dans la circonscription. La tâche pouvait sembler facile en raison de l'exiguïté d'un territoire qui, actuellement divisé en près de cinquante communes, porta jadis un minimum de 28 forteresses médiévales en terre – dont 13 mottes et 7 enceintes encore visibles –, érigées à la périphérie de bois ou d'anciennes friches, sur des zones qu'on paraît n'avoir colonisées qu'entre le début du XI<sup>e</sup> siècle et le milieu du XII<sup>e</sup>. De même les trois ou quatre châteaux en pierre bâtis à cette époque, dont deux au moins succédèrent à des forteresses en terre.

L'enquête aboutit à un livre d'histoire politique et sociale plus que d'archéologie. Résumons-le et exposons ses conclusions, non sans avoir au préalable noté que l'auteur mit en œuvre la toponymie, les archives et les plans cadastraux autant que la cartographie, l'examen du terrain et des

monuments. L'interprétation des documents écrits, malheureusement peu nombreux – on s'en doute – a conduit M. Fixot à retracer de la manière suivante la suite des faits.

De quelques chartes du temps on peut induire qu'à l'époque carolingienne quatre grands domaines se partageaient la zone septentrionale et le plateau central du Cinglais. L'analyse des douaires concédés aux duchesses de Normandie nous prouve que les ducs aliénèrent une grande partie de leurs biens-fonds au X<sup>e</sup> siècle et au commencement du suivant. Vers l'an mil la duchesse Judith reçut 27 *villae*, dont la majorité formait un groupe compact et d'un seul tenant dans le Centre-Ouest du pays, c'est-à-dire dans l'un des secteurs où le peuplement était le plus ancien et le plus dense. Il ressort de ce texte que les vastes domaines de l'âge antérieur avaient été démembrés et que la *centena Cingalensis* avait cessé d'être une circonscription administrative.

La mort du duc Richard II en 1027 ouvrit une période de désordres politiques et sociaux que Guillaume le Bâtard réussit à juguler après sa victoire du Val-ès-Dunes vingt ans plus tard. Profitant du relâchement de l'autorité publique, les hommes en quête de terres s'efforcèrent de s'en procurer par tous les moyens. Les plus audacieux, qui sans doute jouissaient déjà d'une véritable puissance locale, s'en prirent aux biens d'Eglise, mal défendus, et ne craignirent point de s'approprier aussi des biens ducaux. C'est au cours de cette double décennie que les plus anciennes familles seigneuriales du pays firent leur apparition dans les archives. Les noyaux de leur puissance demeuraient encore, vers l'an mil, hors du domaine ducal. Bientôt leur domination s'étendit à la fois sur les secteurs insuffisamment exploités, donc peu peuplés, et sur les zones d'ancienne colonisation, disloquant les cadres territoriaux de l'époque carolingienne qui achevèrent alors de s'effacer.

La progression se fit rapidement. L'auteur la qualifie d'anarchique. Je crois qu'accomplie en dehors de tout plan préconçu, elle dépendait surtout d'occasions favorables, obstinément recherchées, sinon provoquées, et saisies avec une adresse variable. Les forteresses ne devaient pas leur existence à une stratégie d'ensemble, fût-elle purement locale. Je l'admets aisément, mais j'attribue l'apparence incohérente de leur réseau aux circonstances plutôt qu'à la fantaisie. Quoi qu'il en soit, fondées souvent à proximité d'une route ou d'un passage sur une rivière, parfois à l'écart des voies de communication, elles se dressaient hors des agglomérations rurales et des chefs-lieux de paroisses, sauf rares exceptions. D'ailleurs les enceintes, toujours éloignées des villages, se cantonnaient à la lisière des forêts. Leur caractère défensif n'est pas douteux.

La mise en valeur et le peuplement des terroirs jusque-là négligés auraient précédé l'érection des forteresses privées. Je n'en suis pas sûr et je

penserais volontiers que ces opérations se firent à peu près simultanément; l'une épaulant les autres. La forteresse avait pour objet d'enraciner la domination du potentat local qui contrôlait, sinon dirigeait l'affaire, voire d'offrir un refuge collectif en cas de péril. Appuyé sur ces ouvrages dont la force de résistance suffisait à conjurer la plupart des dangers, le seigneur fut tenté d'élargir son emprise sur les zones anciennement colonisées. Le duc n'était pas en mesure de faire sentir partout son autorité. Il dut accepter le fait accompli, là même où son domaine en faisait les frais, et régulariser les usurpations en les inféodant. L'hommage lui parut le meilleur moyen d'endiguer et de discipliner un appétit de terres et d'indépendance susceptible de ruiner son propre pouvoir.

L'auteur s'est efforcé de déterminer les églises des paroisses-mères d'après le double critère des vestiges archéologiques et du vocable (p. 23-24). Qu'il me laisse à cet égard énoncer quelques observations qui, bien entendu, ne s'appliquent pas aux *martyria*. Les vocables les plus anciennement adoptés sont ceux de la Vierge et des martyrs vénérés dans l'ensemble du monde chrétien, comme saint Pierre et saint Etienne. Celui de saint Martin a joui très tôt d'une fort large popularité en Gaule. Mais ceux des autres saints confesseurs de la Gaule et d'ailleurs ne se sont pas diffusés avant l'époque franque. Quant à celui du Sauveur, il ne s'est guère répandu en Occident qu'à partir des environs de l'an 700 et atteignit son maximum d'extension sous les Carolingiens<sup>1</sup>.

Les forteresses en terre ont assurément compté parmi les instruments essentiels de la formation et de l'extension des seigneuries. La chose est hors de doute pour les mottes. Mais la mission que remplirent les petites enceintes reste énigmatique. Bien souvent sans doute elles ne furent que des supports de colonisation, sinon aussi des refuges collectifs. Peut-être ne les a-t-on utilisées que d'une manière éphémère. Je regrette que, faute de fouilles, l'auteur n'ait pas cherché à fixer l'époque de leur abandon. Il a quand même décrit plusieurs petites enceintes (p. 77-93), dont le tracé décrit sur le sol une figure irrégulière, voisine du cercle ou du rectangle. Celle d'Urville est précédée d'un retranchement en forme de croissant, tandis que le fort du Belle à Leffard s'annexait une basse-cour. L'enceinte à peu près carrée de la Vieille-Motte à Villers-Canivet est largement échancrée dans sa partie ouest, afin de laisser place à un petit rempart circulaire, entouré de son fossé particulier et délimitant une plateforme qui n'atteint pas dix mètres de large dans sa plus grande dimension. On pense à un »shell keep« et à sa basse-cour. Mais il n'y a nulle trace apparente d'habitat en pierre ni même en bois. Parmi les mottes, examinées p. 95-

<sup>1</sup> Cf. C. HEITZ, Recherches sur les rapports entre architecture et liturgie à l'époque carolingienne, Paris, 1963, p. 145 ss.

112, celle de l'Isle-d'Amour à Saint-Pierre-Canivet est par exception rectangulaire en plan.

L'évolution politique et sociale, telle qu'elle est reconstituée dans ce livre, est d'un très grand prix pour l'historien, car elle paraît nous transmettre une image fidèle des commencements du régime féodal dans le Cinglais. Elle permet de compléter et de préciser la synthèse magistralement brossée une douzaine d'années auparavant par M. Jean Yver<sup>2</sup>. Il faut louer la méthode de travail et la largeur des vues de l'auteur qui, pour éclairer sa lanterne et la nôtre, n'a pas craint d'esquisser une histoire du peuplement du pays depuis l'époque préhistorique. Cette évolution ne vaut peut-être que pour une partie de la Normandie. Elle diffère à certains égards de celle qu'on a constatée dans d'autres provinces, proches ou lointaines. Ces dissemblances nous invitent à ne pas généraliser des conclusions, qui nous font toucher du doigt la complexité d'un problème encore très loin d'être résolu. Ce à quoi l'on ne parviendra qu'au prix de nombreuses monographies locales de cette qualité.

L'archéologie occupe une place secondaire dans le volume. Les monuments dont les vestiges restent visibles y sont décrits assez rapidement, mais, aucun d'entre eux n'ayant été fouillé, nous devons nous contenter de ces données incomplètes. Nous en savons quand même suffisamment pour nous faire désormais une idée précise des plus anciennes forteresses féodales de Normandie, grâce à M. Fixot et à son maître, M. Michel de Bouïard qui avait déjà présenté, voici huit ans, la première synthèse rigoureusement scientifique de cette sorte d'ouvrages dans la région<sup>3</sup>.

L'illustration est relativement abondante. Je regrette seulement que la carte n° 1 manque de clarté; on aurait mieux fait de la tirer en couleurs.

En définitive un très bon livre, dont il convient de féliciter l'auteur et aussi l'inspirateur. Souhaitons que la voie ouverte soit largement suivie.

Pierre HÉLIOT, Paris

Château Gaillard: *European Castle Studies*, III, Conference at Battle, Sussex, 1966, ed. by A. J. TAYLOR. London/Chichester, Phillimore 1969, VII-156 p., 8°, fig., 27 pl.

Les colloques du Château-Gaillard, qui se tiennent tous les deux ans, ont déjà beaucoup apporté à notre connaissance de la fortification et de

<sup>2</sup> J. YVER, *Les châteaux-forts en Normandie jusqu'au milieu du XII<sup>e</sup> s.*, dans *Bull. de la Soc. des antiquaires de Normandie*, t. 53, 1955-1956, p. 28 ss.

<sup>3</sup> M. DE BOUÏARD, *Les petites enceintes circulaires d'origine médiévale en Normandie*, dans *Château Gaillard: études de castellologie européenne*, t. 1, 1962, p. 21-35.